

 <p>ligue Paris Ile de France</p>	<p>FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE liguepidfvollibre.fr/ Ligue Paris - Ile-de-France de Vol Libre Journal officiel du 8 décembre 1977 (page 8156) Agrément Jeunesse & Sports N° 75 S 131 SIRET N° 448 062 091 00021 – APE 9312Z Siège social : Maison des Associations 22, rue de la Saïda 75015 Paris Adresse : Morette Jean-Loup 7 rue Hermann-Lachapelle 75018 Paris president@liguepidfvollibre.com</p>	 <p>Fédération Française de Vol Libre</p>
--	--	--

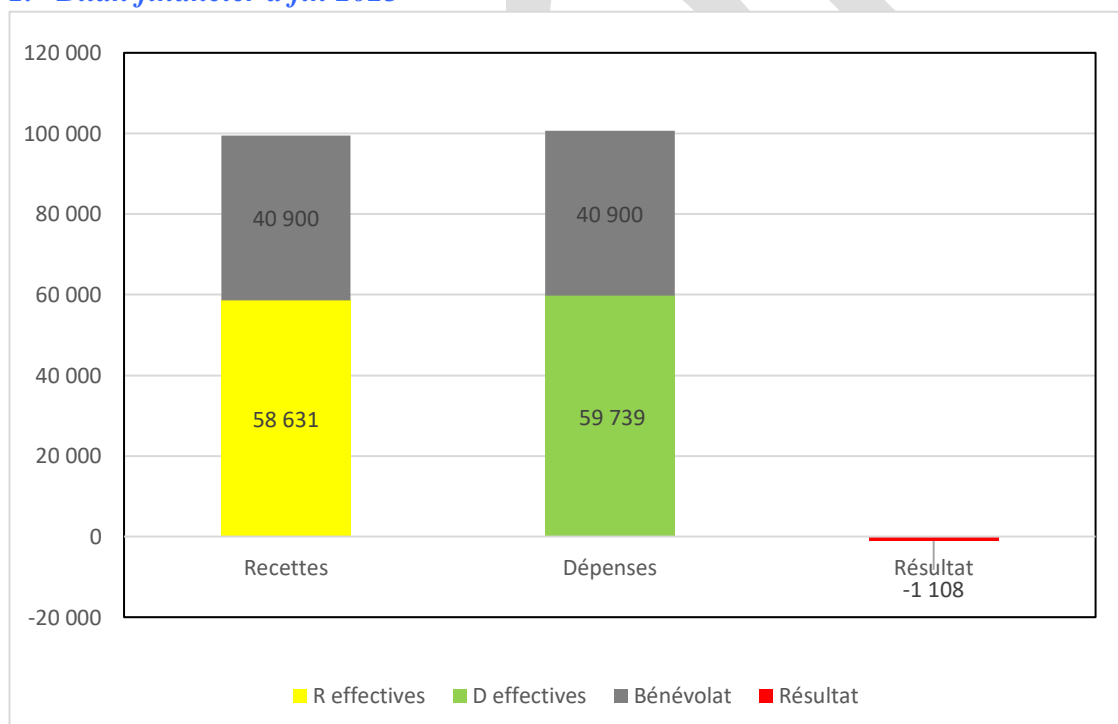
Rapport financier

Assemblée Générale de la ligue Paris Ile-de-France de vol libre du 2 mars 2024

Mesdames, Messieurs les présidents de clubs et directeurs d'écoles,

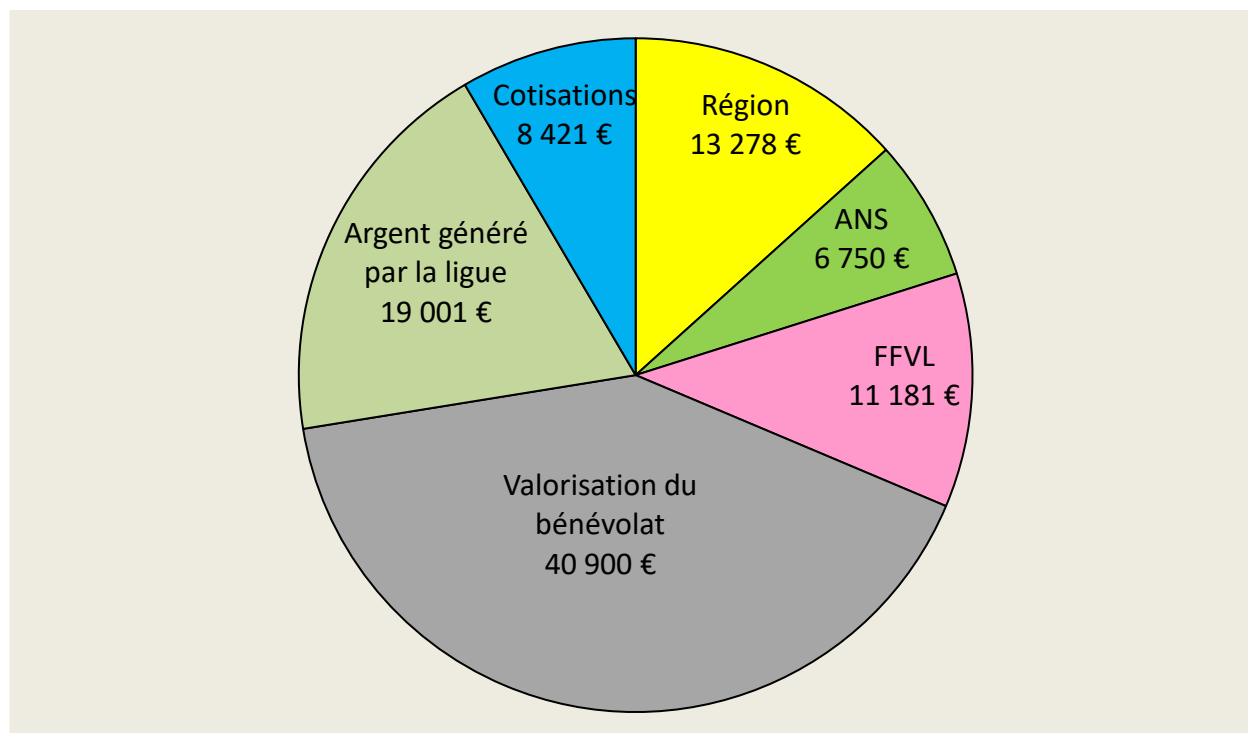
Ce document présente le bilan de la ligue Paris Ile-de-France de vol libre pour l'année 2023 ainsi que le budget proposé pour l'année 2024.

1. Bilan financier à fin 2023



L'exercice annuel est légèrement déficitaire, avec des recettes de 99 531 € et des dépenses de 100 639 € (valorisation du bénévolat inclus), d'où un résultat négatif de - 1 108 €. Au 31/12/2023, la ligue dispose d'une trésorerie de 99 084 € à laquelle s'ajoutent 17 000 € de réserve pour l'acquisition d'un local.

A. Analyse des recettes de 2023



Le tableau suivant montre l'évolution des recettes effectives (hors valorisation du bénévolat)

En €	2021	2022	2023
Contrat d'objectif ANS	0	3 091	6 750
Subvention Conseil Régional	8 093	18 156	13 278
Subvention FFVL	5 165	10 418	11 181
Cotisations perçues par la ligue	9 840	17 718	8 421
Argent généré par la ligue	6 159	10 491	19 001
Total Recettes	29 257	59 874	58 631

Les financements de l'année, dont le total est du même ordre que l'année précédente, résulte de mouvements contrastés des différentes sources :

Concernant l'**ANS** le montant reçu en 2023 (6 750 €) fait plus que doubler. Il résulte d'une meilleure prise en compte de nos demandes et de l'acceptation de deux nouveaux projets (Développement durable)

La **Région IDF** a apporté 13 278 € au titre des actions de l'année précédente 2022. Abstraction faite des 10 000 € d'arriérés reçus l'an dernier, les montants courants à 11 717 € se sont mieux approchés du maximum contractuel de 14 500 €. A cela s'ajoute 1 561 € de valorisation de la mise à disposition gratuite de la salle prêtée pour l'AG 2023.

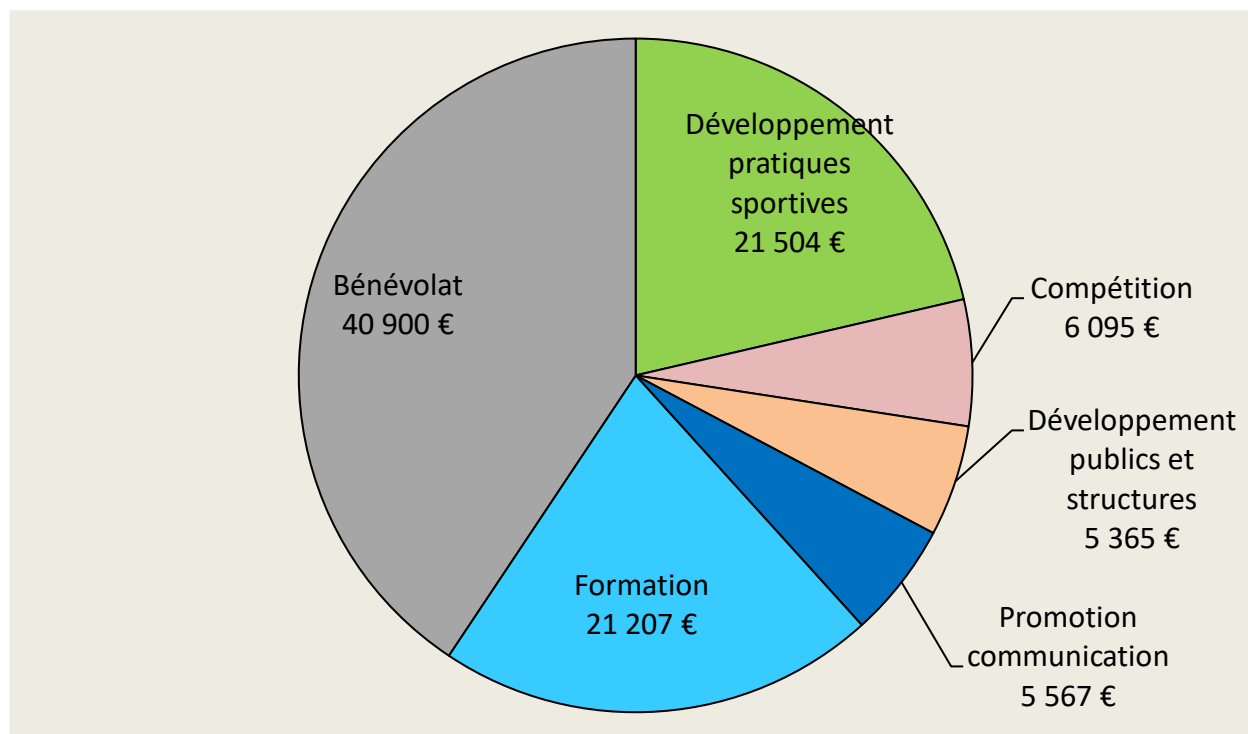
Le montant des subventions reçues de la **FFVL** (11 181 €) est en légère hausse du fait de la perception en décembre de 2 700 € pour la formation décentralisée 2023, s'ajoutant 1 400 € perçus en janvier au titre de 2022. Alors que 2022 avait bénéficié de la perception d'un arriéré de 2 362 €.

Les **cotisations** (8 421 €) sont en baisse tendancielle, accentuée de façon conjecturale par la perception exceptionnelle en 2022 de 9 500 € issus de la dissolution du CGPVL.

Les **recettes générées par la ligue** sont en forte hausse à 19 001 € (10 991 € en 2022) et proviennent des contributions des pilotes stagiaires, des diverses inscriptions aux brevets, des reventes de matériel et des produits

de placement de la trésorerie. Cette hausse résulte essentiellement de l'accroissement du nombre de stages organisés par la ligue.

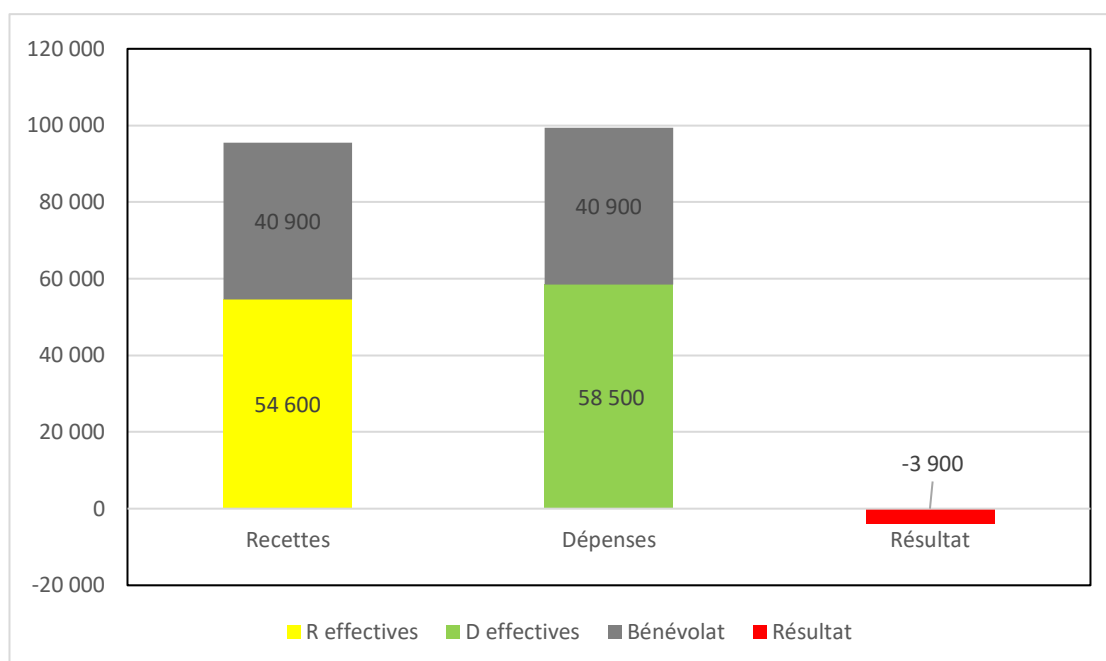
B. Analyse des dépenses de 2023



- Le **développement des pratiques sportives** (sites de pratique, jeunes, formation féminine) à 21 504 € est en hausse de 4 837 € avec un doublement de l'activité féminine et le soutien à un stage d'initiation pour personnes handicapées et valides.
- Les dépenses de **compétition** se montent à 6 095 € sous forme d'aides et d'incitation aux compétiteurs. Cette activité est en baisse conjoncturelle du fait d'une certaine démotivation des équipes de ligue en 2023.
- Le **développement des publics et structures** représente des charges de 5 365 €. La ligue a poursuivi son soutien à une activité de développement durable consistant à donner une nouvelle vie au matériel usagé (restauration et don dans des pays en développement ou recyclage), et a mené deux nouveaux projets (recyclage de matériels usagés et concours d'idées) soutenus par l'ANS et la FFVL
- La **promotion et la communication** à 5 567 € porte essentiellement sur la location d'une salle pour la nuit des Icares et la valorisation de la mise à disposition gratuite par la région Ile de France pour l'AG 2023.
- Les dépenses de **formation** ont presque doublé à 21 207 € dans le cadre de la politique de développement des qualifications d'encadrants (accompagnateurs, animateurs, treuilleurs et bi-placeurs). Des sessions de préparations aux brevets BP, BPC et Qbi ont été organisées comme les années précédentes.
- Les frais généraux de la ligue stables à 1 204 € et les produits du livret A 2 271 €, qui ont profité de la hausse des taux, sont ventilés dans les différentes activités.

2. Budget de l'année 2024

Le budget de 2024 est prévu en déficit de – 3 900 €, avec des recettes de 96 500 € et des dépenses de 99 400 € (valorisation du bénévolat inclus). Ce budget en déficit, que le niveau des fonds propres permet de supporter, prend en compte le fait qu'historiquement certaines lignes de dépenses ne sont pas consommées (Cerf volant, Boomerang, Delta, Kite, Handicap ...). Le maintien de ces lignes montre la volonté de la Ligue de soutenir des actions dans ces domaines.



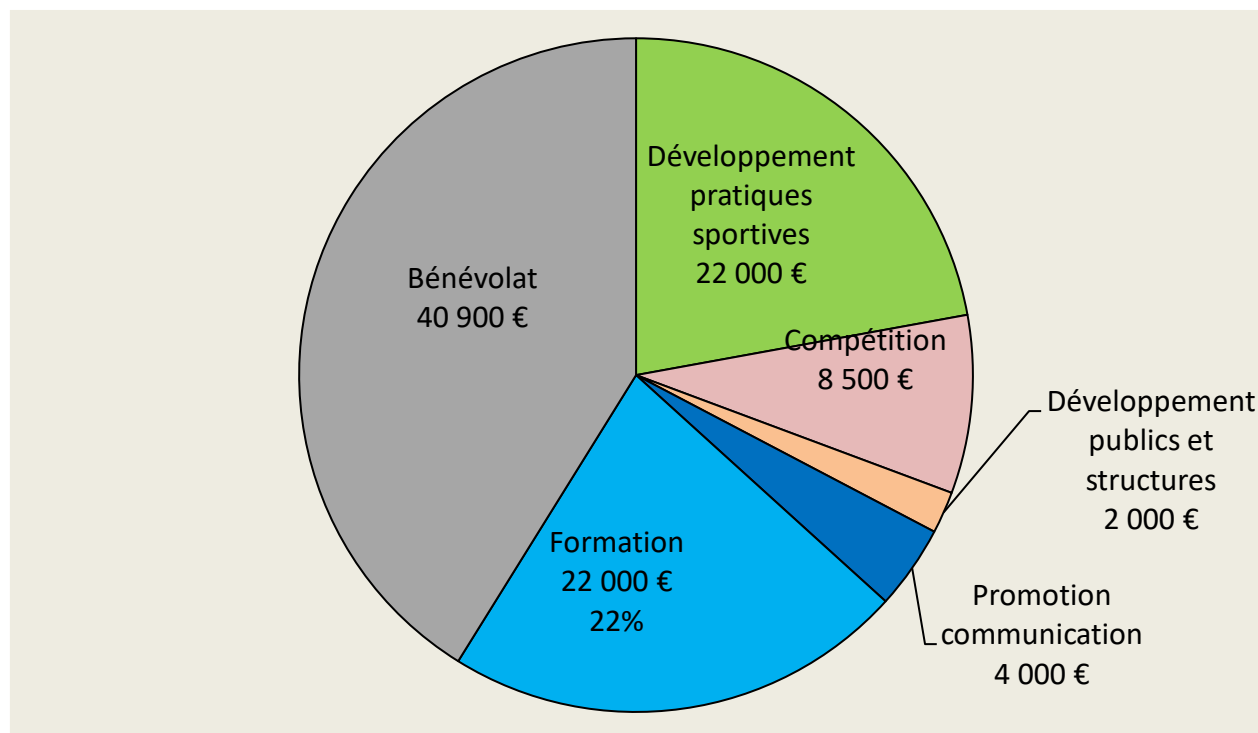
A. Recettes attendues en 2024

Le tableau suivant montre la répartition des recettes attendues en 2024 (hors bénévolat)

En €	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Budget
Contrat d'objectif ANS	3 091	6 750	4 000
Subvention Conseil Régional	18 156	13 278	14 100
Subvention FFVL	10 418	11 181	8 000
Cotisations perçues par la ligue	17 718	8 421	8 500
Argent généré par la ligue	10 491	19 001	20 000
Total Recettes	59 874	43 470	54 600

- Subvention de l'**ANS** : La baisse des dotations ANS et la priorité donnée aux clubs ne laissent pas espérer une remontée des subventions. La ligue ne prévoit pas, contrairement à 2023, d'introduire de nouveaux projets
- Subvention du conseil régional **Ile-de-France** : Le montant de 14 100 € correspond à la subvention calculée pour l'année 2023 et versable en 2024.
- Subventions de la **FFVL** : 8 000 € attendus d'aide pour les espaces de pratique, de reversement non contractualisé (RNC), d'actions "voler mieux" conforme aux montants historiques et de formations régionalisées.
- **Cotisations perçues par la ligue** : 8 000 € attendus, comparable au montant perçu en 2023, le niveau de cotisation restant inchangé.
- **Argent généré par la ligue** : 20 000 € attendus, légèrement plus qu'en 2023, avec le développement des stages de formations d'encadrants et la contribution des stagiaires. Et comme les années précédentes ce montant inclut la revente de câble de treuil et de matériel de kite ou de parapente.
- Nous évaluons de nouveau la **participation des bénévoles** à 40 900,00 €, soit 2 personnes à temps plein.

B. Perspectives des différentes activités en 2024



- Le **développement des pratiques sportives** (sites de pratique, jeunes, formation féminine, handicap, boomerang) mobilise un budget de 22 000 €, équivalent au montant réalisé en 2023, et représente, avec la formation, le budget le plus important.
- La **compétition** dispose d'un budget de 8 500 € comparable à l'année antérieure, complété d'une aide aux compétitions cerf-volant ou boomerang
- Le **développement des publics et structures** représente un budget de 2 000 €, essentiellement pour le soutien récurrent aux actions de développement durable.
- Celui de la **promotion et la communication** remonte à 4 000 € dans la perspective de reprendre des achats de matériels de communication, notamment des vêtements, en plus de l'organisation des Icares du cinéma.
- Les dépenses de **formation**, sont prévues à 22 000 €, comparable à la réalisation de 2023, pour la mise en pratique d'une politique volontariste de formation des pilotes mais aussi des divers encadrants (accompagnateurs, animateurs, treuilleurs, biplaceurs).

Paris, le 8 février 2024

Patrice MOLLIE
Trésorier de la Ligue Paris Ile-de-France de vol libre

Ligue PIDF Vol Libre

	2022	2023	2024
Dépenses	Réalisation	Réalisation	Budget
1 Espaces de pratique	6 040	4 127	6 000
2 Jeunes et journées découverte	7 000	8 104	8 000
3 Actions féminines	3 627	6 792	7 000
4 Handicap	-	2 482	1 000
5 Boomerang	-	-	-
6 Compétition Delta	-	-	-
7 Compétition Parapente	9 314	6 095	8 000
8 Compétition Cerf volant/Boomerang	-	-	500
9 Compétition Kite	300	-	-
10 Formation physique en salles	-	-	-
11 Public et structures	19 446	5 365	2 000
12 Promotion, communication	740	5 567	4 000
13 Formation des encadrants sportifs des clubs	10 991	16 170	16 000
14 Formation des cadres et dirigeants de structu	226	-	-
15 Formation en salles (PSC1, secourisme)	294	166	500
16 Formation au Delta	-	36	-
17 Formation au Parapente	1 149	4 612	5 000
18 Formation au Cerf volant/Boomerang	-	222	500
19 Formation au Kite	-	-	-
TOTAUX	59 128	59 739	58 500

Bénévolat	40 900	40 900	40 900
Total Dépenses	100 028	100 639	99 400

	Réalisation	Réalisation	Budget
Contrat d'objectif CNDS/ANS	3 091	6 750	4 000
Subvention Conseil Régional	18 156	13 278	14 100
Subvention FFVL	10 418	11 181	8 000
Cotisations perçues par la ligue	17 718	8 421	8 500
Argent généré par la ligue	10 491	19 001	20 000
Total	59 874	58 631	54 600

Bénévolat	40 900	40 900	40 900
Total Recettes	100 774	99 531	95 500

Résultat comptable	746	-1 108	-3 900
---------------------------	------------	---------------	---------------

Fonds propres fin d'année	100 193	71 884	97 293
Réserve pour achat d'un local	17 000	17 000	17 000